



Briefing quotidien de l'OMS sur la 77ème réunion de l'AMS : Jour 5 (31 mai 2024)
Rapport préparé par l'équipe du Observatoire de l'OMS de MPS

Plénière

La septième séance plénière a débuté à 9 heures par la discussion du point 7 de l'ordre du jour. Prix (document [A77/INE./1](#)), suivi du point 6. Élection du Bureau exécutif (document [A77/48](#)).

Au cours de la réunion, le Brunei Darussalam, la Bulgarie, le Chili, le Costa Rica, Israël, le Liban, la Norvège, la Pologne, la République de Corée, la Somalie, la Thaïlande et le Zimbabwe ont été élus sans objection.

Toutefois, l'élection d'Israël a suscité une forte opposition. La Palestine, tout en respectant le processus électoral, s'est opposée à l'inclusion d'Israël en raison de ses attaques contre les femmes et les enfants, demandant instamment la sélection d'un autre pays. Le Pakistan, au nom de l'EMRO, a condamné les violations du droit humanitaire et des droits de l'homme commises par Israël, **mettant en garde contre le message négatif envoyé par cette élection.** Le Liban a fait part de ses inquiétudes quant à l'efficacité future du conseil d'administration et s'est senti obligé d'exprimer des réserves, même s'il souhaite éviter toute politisation. L'Algérie a regretté la nomination d'Israël, soulignant ses violations de la Constitution de l'OMS et du droit international. Le Nicaragua s'est joint au Pakistan pour exprimer sa profonde inquiétude et a appelé à un cessez-le-feu en Palestine. En revanche, le représentant d'Israël, présenté comme un médecin et un universitaire, **a accusé les autres pays de donner la priorité à la politique plutôt qu'à la santé** et s'est félicité du soutien de l'Europe à son élection.

Malgré les réserves émises sur la nomination d'Israël, la nouvelle formation du CE a été acceptée.

Commission A, séance du matin

Le président ouvre la réunion pour discuter du **point 16** de l'ordre du jour. Financement et mise en œuvre du budget-programme pour 2024-2025, et le **point 18** de l'ordre du jour. Financement durable, en se concentrant spécifiquement sur le cycle d'investissement de l'OMS. Les documents pertinents pour ces discussions sont [A77/14](#), [A77/15](#), [A77/17](#), [A77/35](#), et [A77/37](#).

Financement et mobilisation des ressources

Plusieurs pays ont souligné la nécessité d'une mobilisation efficace des ressources et d'un financement durable pour l'OMS. L'Australie et l'Allemagne ont souligné l'importance de veiller à ce que les priorités essentielles soient financées de manière adéquate, l'Allemagne critiquant la dépendance excessive du modèle actuel à l'égard d'un petit groupe de contributeurs et proposant le Sommet mondial de la santé à Berlin comme plate-forme pour recueillir davantage de soutien. Le Japon et le Kenya ont insisté sur l'élargissement de la base des donateurs et sur l'amélioration de la prévisibilité et de la flexibilité des financements. Le Japon a également appelé à une répartition équitable des contributions mises en recouvrement, tandis que le Kenya a demandé aux États membres de soutenir le cycle d'investissement de l'OMS en novembre 2024. La Suisse s'est engagée à renforcer l'OMS en veillant à ce que les priorités des États membres soient reflétées dans le financement. La Chine a remis en question l'optimisme des progrès du troisième pilier, appelant à plus de financement des bureaux de pays et à la clarté sur la synergie de financement. Le Mexique et la France ont plaidé pour la transparence et la flexibilité dans le financement thématique, la France soulignant la nécessité de procédures d'évaluation et de responsabilité.

Préoccupations régionales

Plusieurs pays ont mis l'accent sur des préoccupations régionales et thématiques spécifiques en matière de financement. Les Bahamas et le Brésil ont souligné la nécessité de remédier aux inégalités de financement, en particulier dans les Amériques, les Bahamas notant que la région reste la moins bien financée et le Brésil critiquant la dépendance à l'égard des contributions volontaires. Le Sénégal a établi un lien entre les maladies tropicales négligées (MTN) et le changement climatique, demandant un financement accru et flexible pour les MTN et la couverture sanitaire universelle. Le Togo et la Malaisie se sont déclarés satisfaits de l'augmentation de 11 % du budget du programme, mais ont appelé à un financement durable et à la participation du secteur privé. L'Inde a plaidé en faveur d'initiatives numériques et de partenariats public-privé. Le Yémen a mis l'accent sur une approche équilibrée du développement durable, sur le renforcement des accords et des autorités [sanitaires] locales et sur le soutien aux bureaux nationaux et régionaux. La Thaïlande a soutenu le contrôle par l'OMS ou par des auditeurs externes pour garantir la transparence.

Commission B, séance du matin

Le Président passe au point 14.2 de l'ordre du jour. Mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022) contenant une mise à jour de la situation d'urgence sanitaire en Ukraine. Les documents pertinents pour cette discussion sont [A77/13](#), [A77/A/CONF./6](#), [A77/A/CONF./6](#) Add.1, [A77/A/CONF./9](#), et [A77/A/CONF./9](#) Add.1.

Les États membres ont pris acte du rapport A77/13, signalant une position qui ne signifie ni approbation ni désapprobation ; aucune objection n'ayant été soulevée, le rapport a été dûment noté.

Il est procédé à un appel nominal pour se prononcer sur le document A77/A/Conf./6 intitulé « Urgence sanitaire en Ukraine et dans les pays d'accueil et de réception de réfugiés, résultant de l'agression de la Fédération de Russie ». Le projet de décision a été proposé par une coalition comprenant l'Ukraine, les États-Unis, l'UE et d'autres pays. Cette décision prévoyait de faire rapport à la 78e Assemblée mondiale de la santé en 2025, par l'intermédiaire de la 156e session du Conseil exécutif, sur la mise en œuvre de la résolution AMS 75.11 (2022). Il s'agissait notamment d'évaluer les effets directs et indirects de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la santé de la population ukrainienne, ainsi que les effets sanitaires régionaux et suprarégionaux connexes, y compris les effets négatifs sur la réalisation des objectifs et des fonctions de l'OMS. Le projet de décision a été accepté par 72 voix pour et 10 voix contre.

« Les actions non provoquées de la Russie ont créé des crises humanitaires en Ukraine et au-delà. » Les États-Unis

Un autre appel nominal a été effectué pour se prononcer sur le rapport A77/A/CONF./9 intitulé « Urgence sanitaire en Ukraine et autour de l'Ukraine ». Le projet de résolution a été proposé par la Russie, la Syrie, la République populaire démocratique de Corée et le Belarus. Le rapport contenait des décisions visant à poursuivre le soutien aux secteurs de la santé en Ukraine et dans les pays voisins, à assurer l'approvisionnement durable en fournitures médicales essentielles, à surveiller les attaques contre les établissements de santé, à évaluer la morbidité psychiatrique résultant du conflit et à rendre compte régulièrement des efforts de l'OMS à l'Assemblée mondiale de la santé. La résolution a été rejetée par 13 voix pour et 54 contre. L'Algérie a voté contre la résolution, citant des préoccupations concernant l'ingérence et l'impartialité de l'OMS. La Russie a critiqué la politisation de la question, alléguant l'orchestration de l'OTAN, et a mis l'accent sur la coopération pratique. Le Brésil s'est abstenu, soulignant ses inquiétudes quant à la politisation et à l'absence de contributions substantielles à l'amélioration de l'accès à la santé. Cuba a mis l'accent sur la transparence et a rejeté la politisation, exhortant l'OMS à maintenir sa nature intergouvernementale. Le Belarus a critiqué la résolution occidentale, la jugeant déséquilibrée.

Commission B, séance de l'après-midi

La discussion sur le point 20 de l'ordre du jour, relatif aux conditions sanitaires dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé, se [poursuit](#) en se référant aux documents [A77/18](#), [A77/B/CONF./1](#), [A77/B/CONF./1 Add.1](#), [A77/B/CONF./3](#), [A77/B/CONF./3 Add.1](#), [A77/B/CONF./4](#), et [A77/B/CONF./4 Add.1](#).

Le conseiller juridique passe en revue le processus, notant la demande de retrait de l'Égypte lors de la réunion précédente, le mercredi, qui ne pouvait être traitée sans l'accord d'Israël. Le président a ensuite indiqué que cette demande de retrait avait été annulée. Trois nouveaux amendements présentés dans le document A77/B/CONF./4 doivent être examinés en premier lieu, en se concentrant sur le paragraphe 27. Israël a demandé un vote par appel nominal sur le paragraphe 27 du document A77/B/CONF./4, qui condamne les attaques indiscriminées contre les installations et le personnel médicaux et humanitaires par la puissance occupante, en violation du droit international. Le vote a donné 97 pays pour, 19 contre, 43 abstentions et 56 absents.

Un autre appel nominal a été effectué pour le paragraphe 28, qui rappelle les mesures provisoires ordonnées par la Cour internationale de justice, exigeant d'Israël qu'il assure, en coopération avec les Nations unies, la fourniture sans entrave de services de base urgents et d'une assistance humanitaire aux Palestiniens de Gaza. Le vote sur le paragraphe 28 a donné 154 voix pour, 7 contre, 13 abstentions et 72 absents.

Un appel nominal a été effectué pour le paragraphe 29, qui rappelle les mesures provisoires ordonnées par la Cour internationale de justice, notant le nombre important de victimes, la destruction des infrastructures et les déplacements massifs résultant de l'opération militaire d'Israël après le 7 octobre 2023. Lors de l'appel nominal, 84 voix se sont prononcées pour, 51 contre, 22 se sont abstenues et 89 étaient absentes.

La commission procède au vote sur le projet de décision figurant dans le document A77/B/CONF./1 avec les amendements. Ceux-ci incluent le paragraphe 26 du document A77/B/CONF./3, et les paragraphes 27, 28 et 29 du document A77/B/CONF./4. Cent soixante-dix-sept membres étaient habilités à voter et la décision a été approuvée par 102 voix pour et 6 contre.

L'Égypte, s'exprimant au nom du groupe arabe, a souligné l'importance de la position de principe adoptée aujourd'hui à l'égard des victimes de Gaza et des territoires palestiniens occupés. Elle a présenté un projet de résolution axé sur les questions de santé dans ces régions, excluant les questions non sanitaires relevant du mandat de l'OMS en raison de la crise actuelle. L'Égypte a dénoncé le paragraphe 26 comme étant un amendement hostile, alléguant qu'il déforme les faits et ne tient pas compte des rapports internationaux condamnant le ciblage des installations médicales par la puissance occupante. Elle a déclaré que le groupe arabe se dissociait du paragraphe 26. La Colombie a fait valoir que le paragraphe 26, tout en traitant de la libération des otages, mentionne également les groupes armés « utilisant des installations sanitaires, y compris des hôpitaux et des ambulances », ce qu'elle considère comme une tentative de rejeter la responsabilité sur Israël. L'Irlande a également regretté que la décision opérationnelle visant à remédier aux conditions sanitaires désastreuses sur le terrain soit devenue l'objet d'un débat politisé. Cuba a ajouté que la résolution, dans son format original, aurait pu faire l'objet d'un consensus.

La Belgique a expliqué sa décision de s'abstenir en déclarant que le texte ne reconnaissait pas de manière adéquate l'applicabilité du droit international humanitaire (DIH) et la protection des infrastructures sanitaires à toutes les parties impliquées dans les conflits. L'Espagne a souligné l'importance du respect total du DIH par toutes les parties et de la protection des missions apportant un soutien médical à la population de Gaza, raison pour laquelle elle a soutenu l'amendement proposé par les États arabes.

L'Autriche a exprimé un point de vue différent, déclarant soutenir l'amendement proposé par la délégation israélienne pour équilibrer le texte. Elle a estimé que l'inclusion d'éléments dans les paragraphes 27 à 29 était inhabituelle, voire sans précédent, et a rejeté l'allégation d'attaques indiscriminées par une partie, affirmant que l'obligation de protéger les civils s'appliquait à toutes les parties à un conflit. Ils ont donc choisi de se dissocier de ces paragraphes. Le Japon a ajouté, à propos du paragraphe 27, que le mandat de l'OMS en tant qu'agence spécialisée des Nations unies pour la promotion de la santé ne s'étend pas à l'évaluation juridique de l'action militaire. Israël a accusé le groupe arabe de « se moquer de l'Assemblée » en introduisant les nouveaux paragraphes.

Les pays, un par un, ont annoncé leur dissociation des paragraphes des amendements jusqu'à l'ajournement de la réunion.

L'équipe observatoire de l'OMS du MPS n'a pas été en mesure de participer aux réunions à partir du vendredi après-midi, et nous regrettons donc de ne pas pouvoir fournir un rapport sur les procédures ultérieures.